Envoyé en préfecture le 23/10/2023
Reçu en préfecture le 23/10/2023
Publié le 23 OCT. 2023
ID : 073-217301910-20231017-2023_10_17_1-DE

**73191**
Code INSEE

# COMMUNE DE NOVALAISE

BUDGET BON VENT 21102 - M4

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2023/10/17/1

| Désignation | Dépenses | | Recettes | |
|---|---|---|---|---|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| D-023 : Virement à la section d'investissement | 18 000 € | | | |
| D-6712 : Pénalités, amendes fiscales et pénales | | 18 000 € | | |
| Total FONCTIONNEMENT | 18 000 € | 18 000 € | | |
| R-021 : Virement de la section d'exploitation | | | 18 000 € | |
| D-2188 : divers / autres | 18 000 € | | | |
| Total INVESTISSEMENT | 18 000 € | | 18 000 € | |
| **Total Général** | **- 18 000. €** | | **- 18 000 €** | |

**ARRÊTÉ ET SIGNATURES**

Date de la convocation : 12.10.2023

Nombre de membres en exercices : 18
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 18

**VOTES**

Pour : 18 Contre : Abstention :

Présenté par Le Maire, à NOVALAISE, le 17.10.2023
Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire, à NOVALAISE, le 17.10.2023

Certifié exécutoire par Le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication. 23 OCT. 2023

A NOVALAISE, le 20.10.2023

Le Maire,
Claudine TAVEL

MAIRIE DE NOVALAISE (Savoie)

*1/ Augmentation des crédits dépenses de fonctionnement au compte 6712 à la suite du jugement rendu dans l'affaire Commune/CKM / Diminution des crédits dépenses d'investissement au compte 2188.*
*2/ Equilibre budgétaire des 2 sections via les comptes R023 – virement à la section de fonctionnement – et D021 – virement de la section de fonctionnement.*

Envoyé en préfecture le 23/10/2023
Reçu en préfecture le 23/10/2023
Publié le 23 OCT. 2023
ID : 073-217301910-20231017-2023_10_17_2-DE

**République Française**
**Département de la Savoie**
**Arrondissement de Chambéry**
**Canton du Bugey Savoyard**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Conseillers :**
- Afférents au CM : 19
- En exercice : 18
- Présents : 16
- Votants : 18
- Absents : 2

**Date de la convocation : 12/10/2023**

**Objet :**
**Admissions en non-valeur Budget principal 21100 et budget eau 21101**

## Commune de NOVALAISE

### Séance du 17 Octobre 2023

**L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept octobre à** 20 H 00
Le Conseil Municipal de la Commune de NOVALAISE, après convocation légale, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, *en MAIRIE*, sous la présidence de Madame TAVEL Claudine, Maire.

Présents : Mesdames CORMIER, GARDET, MANSOZ, MARCHAIS, PERRIER, WDOWIAK, Messieurs CHARPINE, DUMAS, DUPRAZ, EHNY, GROS, MANTEL, PLOUZEAU, TAIN, WROBEL.

Excusées : Mesdames CUCURRU (pouvoir à M. TAIN), FLEURET (pouvoir à M. MANTEL).

Secrétaire de la séance : Monsieur PLOUZEAU.

= = = = = = = = = = = = = = =

Madame le Maire :

- INFORME l'assemblée que la Trésorerie de Pont de Beauvoisin sollicite les admissions en non-valeur suivantes :
  1/ budget principal 21100 - Montant 107 €
  Date : 2022 - Objet : droit de place marché

  2/ budget eau 21101 - Montant total : 123.89 €
  Date : 2020 - Objet : facture eau 74.73 €
  Date 2021 – Objet : facture eau 49.16 €

- PROPOSE d'accepter cette mise en non-valeur et INVITE le Conseil Municipal à formuler son avis.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré et à l'unanimité :**

- ACCEPTE l'admission en non-valeur des montants énumérés ci-dessus, les crédits nécessaires étant inscrits aux budgets de l'exercice 2023.

- AUTORISE Madame le Maire à procéder aux régularisations comptables.

= = = = = = = = =

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Alain PLOUZEAU

Le Maire,
Claudine TAVEL

MAIRIE DE NOVALAISE (Savoie)

Délibération N° 2023/10/17/2
Télétransmise à la Préfecture de la Savoie le : 23 OCT. 2023

Envoyé en préfecture le 23/10/2023
Reçu en préfecture le 23/10/2023
Publié le 23 OCT. 2023
ID : 073-217301910-20231017-2023_10_17_3-DE

**République Française**
**Département de la Savoie**
**Arrondissement de Chambéry**
**Canton du Bugey Savoyard**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Conseillers :**
- Afférents au CM : 19
- En exercice : 18
- Présents : 16
- Votants : 18
- Absents : 2

**Date de la convocation : 12/10/2023**

## Commune de NOVALAISE

### Séance du 17 Octobre 2023

**Objet :**
**Subvention**
**Trail semi nocturne**
***Novatrail* organisé par**
**Entente Athlétique du Lac d'Aiguebelette**

**L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept octobre à** 20 H 00
Le Conseil Municipal de la Commune de NOVALAISE, après convocation légale, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, *en MAIRIE*, sous la présidence de Madame TAVEL Claudine, Maire.

Présents : Mesdames CORMIER, GARDET, MANSOZ, MARCHAIS, PERRIER, WDOWIAK, Messieurs CHARPINE, DUMAS, DUPRAZ, EHNY, GROS, MANTEL, PLOUZEAU, TAIN, WROBEL.

Excusées : Mesdames CUCURRU (pouvoir à M. TAIN), FLEURET (pouvoir à M. MANTEL).

Secrétaire de la séance : Monsieur PLOUZEAU.

= = = = = = = = = = = = = = =

Madame le Maire :

- INFORME l'assemblée que l'association Entente Athlétique du Lac d'Aiguebelette organise la première édition de NOVATRAIL, le 16 décembre prochain, au départ de la salle polyvalente. Cette course est composée de 2 parcours chronométrés, à grande majorité sur sentiers : trail des Villas Dorias (15 km) et trail de la Chapelle Ste Rose (8.5 Km), course pour laquelle cette association sollicite une aide financière.

- PROPOSE DE VERSER une subvention de 400 € et INVITE le Conseil Municipal à valider ce montant.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :**

- ACCEPTE de verser une subvention de 400 € à l'association Entente Athlétique du Lac d'Aiguebelette pour l'organisation de la 1ère édition de NOVATRAIL du 16 décembre 2023.

- CHARGE Madame le Maire de procéder au versement de cette aide financière

= = = = = = = = = =

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures

Le Secrétaire de séance,

Alain PLOUZEAU

Le Maire,

Claudine TAVEL

MAIRIE DE NOVALAISE (Savoie)

Délibération N° 2023/10/17/3
Télétransmise à la Préfecture de la Savoie le : 23 OCT. 2023

Envoyé en préfecture le 23/10/2023
Reçu en préfecture le 23/10/2023
Publié le 23 OCT. 2023
ID : 073-217301910-20231017-2023_10_17_4-DE

**République Française**
**Département de la Savoie**
**Arrondissement de Chambéry**
**Canton du Bugey Savoyard**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Conseillers :**
- Afférents au CM : 19
- En exercice : 18
- Présents : 16
- Votants : 18
- Absents : 2

**Date de la convocation : 12/10/2023**

**Objet :**
**Aide financière – classes de découverte / élève en dispositif ULIS.**

## Commune de NOVALAISE

### Séance du 17 Octobre 2023

**L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept octobre à** 20 H 00
Le Conseil Municipal de la Commune de NOVALAISE, après convocation légale, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, *en MAIRIE*, sous la présidence de Madame TAVEL Claudine, Maire.

Présents : Mesdames CORMIER, GARDET, MANSOZ, MARCHAIS, PERRIER, WDOWIAK, Messieurs CHARPINE, DUMAS, DUPRAZ, EHNY, GROS, MANTEL, PLOUZEAU, TAIN, WROBEL.

Excusées : Mesdames CUCURRU (pouvoir à M. TAIN), FLEURET (pouvoir à M. MANTEL).

Secrétaire de la séance : Monsieur PLOUZEAU.

= = = = = = = = = = = = = =

Madame le Maire :

- INFORME l'assemblée qu'un élève, domicilié sur la Commune, est scolarisé au titre du dispositif école ULIS à la Motte Servolex (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire). L'enseignante organise 2 classes découvertes : un court séjour de 2 jours (classe cohésion) en octobre et une classe découverte environnement montagnard et sports en juin 2024 : séjours pour lesquels elle sollicite une aide de la municipalité.

- PROPOSE d'attribuer la somme de 100 € pour les 2 séjours et INVITE le Conseil Municipal à valider le montant de cette participation.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :**

- ACCEPTE de verser une participation financière de 100 €.

- CHARGE Madame le Maire d'effectuer le versement de cette subvention.

= = = = = = = = = = = = = =

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures

Le Secrétaire de séance,
Alain PLOUZEAU

Le Maire,
Claudine TAVEL

MAIRIE DE NOVALAISE (Savoie)

Délibération N° 2023/10/17/4
Télétransmise à la Préfecture de la Savoie le : 23 OCT. 2023

Envoyé en préfecture le 23/10/2023
Reçu en préfecture le 23/10/2023
Publié le 23 OCT. 2023
ID : 073-217301910-20231017-2023_10_17_5-DE

**République Française**
**Département de la Savoie**
**Arrondissement de Chambéry**
**Canton du Bugey Savoyard**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Conseillers :**
- Afférents au CM : 19
- En exercice : 18
- Présents : 16
- Votants : 18
- Absents : 2

**Date de la convocation : 12/10/2023**

**Objet :**
**Demande de prorogation de la subvention relative à l'installation de la lame de déneigement**

## Commune de NOVALAISE

### Séance du 17 Octobre 2023

**L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept octobre à** 20 H 00
Le Conseil Municipal de la Commune de NOVALAISE, après convocation légale, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, *en MAIRIE*, sous la présidence de Madame TAVEL Claudine, Maire.

Présents : Mesdames CORMIER, GARDET, MANSOZ, MARCHAIS, PERRIER, WDOWIAK, Messieurs CHARPINE, DUMAS, DUPRAZ, EHNY, GROS, MANTEL, PLOUZEAU, TAIN, WROBEL.

Excusées : Mesdames CUCURRU (pouvoir à M. TAIN), FLEURET (pouvoir à M. MANTEL).

Secrétaire de la séance : Monsieur PLOUZEAU.

= = = = = = = = = = = = = = =

Madame le Maire :

- INFORME l'assemblée que le Conseil Départemental de la Savoie a octroyé une subvention, au titre du FDEC 2022, pour l'installation d'une lame de déneigement sur le nouveau tracteur du prestataire assurant le service de déneigement.

- PRECISE que le règlement n'étant pas encore intervenu, il convient de solliciter une demande de prorogation de cette subvention.

- INVITE le Conseil Municipal à valider cette demande de prorogation.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :**

- SOLLICITE la prorogation de la subvention accordée par le Conseil Départemental de la Savoie, au titre du FDEC 2022, pour l'installation de la lame de déneigement.

- CHARGE Madame le Maire de transmettre la présente délibération au Conseil Départemental de la Savoie.

= = = = = = = = = = = = = =

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures

Le Secrétaire de séance,
Alain PLOUZEAU

Le Maire,
Claudine TAVEL

MAIRIE DE NOVALAISE (Savoie)

Délibération N° 2023/10/17/5
Télétransmise à la Préfecture de la Savoie le : 23 OCT. 2023

Envoyé en préfecture le 23/10/2023
Reçu en préfecture le 23/10/2023
Publié le 23 OCT. 2023
ID : 073-217301910-20231017-2023_10_17_6-DE

**Républiqu[illegible] Française**
**Département de la Savoie**
**Arrondissement de Chambéry**
**Canton du Bugey Savoyard**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Conseillers :**
- Afférents au CM : 19
- En exercice : 18
- Présents : 16
- Votants : 18
- Absents : 2

**Date de la convocation : 12/10/2023**

**Objet :**
**Revalorisation des tarifs du cimetière, à compter du 1er novembre 2023.**

## Commune de NOVALAISE

### Séance du 17 Octobre 2023

**L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept octobre à** 20 H 00
Le Conseil Municipal de la Commune de NOVALAISE, après convocation légale, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, *en MAIRIE*, sous la présidence de Madame TAVEL Claudine, Maire.

Présents : Mesdames CORMIER, GARDET, MANSOZ, MARCHAIS, PERRIER, WDOWIAK, Messieurs CHARPINE, DUMAS, DUPRAZ, EHNY, GROS, MANTEL, PLOUZEAU, TAIN, WROBEL.

Excusées : Mesdames CUCURRU (pouvoir à M. TAIN), FLEURET (pouvoir à M. MANTEL).

Secrétaire de la séance : Monsieur PLOUZEAU.

Madame le Maire : ==========

- EXPOSE qu'il convient de revaloriser les tarifs du cimetière inchangés depuis octobre 2006.
- Après avoir donné lecture des tarifs actuels, PROPOSE la tarification suivante :

| | Tarifs au 1er novembre 2023 |
|---|---|
| Concession terrain – durée 50 ans<br>• simple – 3.75 m² (1.50 m x 2.50 m) | 300 € |
| Concession terrain – durée 50 ans<br>• double – 6.25 m² (2.50 m x 2.50 m) | 600 € |
| Occupation provisoire du caveau communal<br>Pour une période de 6 mois maximum | 50 € / mensuel |
| Case au columbarium – durée 15 ans | 350 € |
| Case au columbarium – durée 30 ans | 600 € |
| Plaque du souvenir pour colonne cinéraire | 150 € |

- INVITE le Conseil Municipal à formuler son avis.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :**

- APPROUVE la revalorisation des tarifs du cimetière, comme indiqué ci-dessus, et ce, à compter du 1er novembre 2023.

==========

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures

Le Secrétaire de séance,
Alain PLOUZEAU

Le Maire,
Claudine TAVEL

MAIRIE DE NOVALAISE (Savoie)

Délibération N° 2023/10/17/6
Télétransmise à la Préfecture de la Savoie le : 23 OCT. 2023

Envoyé en préfecture le 23/10/2023
Reçu en préfecture le 23/10/2023
Publié le 23 OCT. 2023
ID : 073-217301910-20231017-2023_10_17_7-DE

**République Française**
**Département de la Savoie**
**Arrondissement de Chambéry**
**Canton du Bugey Savoyard**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Conseillers :**
- Afférents au CM : 19
- En exercice : 18
- Présents : 16
- Votants : 18
- Absents : 2

**Date de la convocation : 12/10/2023**

**Objet :**
**Effacement des réseaux de communications électroniques**
**Route du Col de l'Epine**
**Approbation de la convention ORANGE**

## Commune de NOVALAISE

### Séance du 17 Octobre 2023

**L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept octobre à** 20 H 00
Le Conseil Municipal de la Commune de NOVALAISE, après convocation légale, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, *en MAIRIE*, sous la présidence de Madame TAVEL Claudine, Maire.

Présents : Mesdames CORMIER, GARDET, MANSOZ, MARCHAIS, PERRIER, WDOWIAK, Messieurs CHARPINE, DUMAS, DUPRAZ, EHNY, GROS, MANTEL, PLOUZEAU, TAIN, WROBEL.

Excusées : Mesdames CUCURRU (pouvoir à M. TAIN), FLEURET (pouvoir à M. MANTEL).

Secrétaire de la séance : Monsieur PLOUZEAU.

= = = = = = = = = = = = = = =

Madame le Maire :

- EXPOSE à l'assemblée que dans le cadre des travaux de création d'un chemin piétonnier et enfouissement des réseaux, route du Col de l'Epine / RD916, il a été demandé à ORANGE de procéder au déplacement en souterrain de ses réseaux de communications électroniques et ce, pour une mise en valeur de la qualité esthétique et environnementale du territoire et sécuriser les réseaux.

- INDIQUE que le coût pour la réalisation de ces travaux s'élève à 17 018 € HT.

- INFORME qu'il convient de valider le montant de ces travaux d'effacement esthétique des réseaux aériens ainsi que la convention relative à ce déplacement en souterrain devant intervenir entre la Commune et ORANGE.

- INVITE le Conseil Municipal à formuler son avis.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :**

- APPROUVE le déplacement en souterrain des réseaux de communications, à des fins esthétiques et de sécurisation des réseaux - route du Col de l'Epine - ainsi que le montant de ces travaux s'élevant à 17 018.22 € HT.

- VALIDE la convention à intervenir avec ORANGE et AUTORISE Madame le Maire à la signer.

= = = = = = = = =

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures

Le Secrétaire de séance,
Alain PLOUZEAU

Le Maire,
Claudine TAVEL

MAIRIE DE NOVALAISE (Savoie)

Délibération N° 2023/10/17/7
Télétransmise à la Préfecture de la Savoie le : 23 OCT. 2023

Envoyé en préfecture le 23/10/2023
Reçu en préfecture le 23/10/2023
Publié le 23 OCT. 2023
ID : 073-217301910-20231010-2023_10_17_8_1-DE

**République Française**
**Département de la Savoie**
**Arrondissement de Chambéry**
**Canton du Bugey Savoyard**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Commune de NOVALAISE

### Séance du 17 Octobre 2023

**Nombre de Conseillers :**
- Afférents au CM : 19
- En exercice : 18
- Présents : 16
- Votants : 18
- Absents : 2

**Date de la convocation : 12/10/2023**

**Objet :**
**Effacement des réseaux de communications électroniques - Route du Col de l'Epine**
**Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Savoie.**

**L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept octobre à** 20 H 00
Le Conseil Municipal de la Commune de NOVALAISE, après convocation légale, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, *en MAIRIE*, sous la présidence de Madame TAVEL Claudine, Maire.

Présents : Mesdames CORMIER, GARDET, MANSOZ, MARCHAIS, PERRIER, WDOWIAK, Messieurs CHARPINE, DUMAS, DUPRAZ, EHNY, GROS, MANTEL, PLOUZEAU, TAIN, WROBEL.

Excusées : Mesdames CUCURRU (pouvoir à M. TAIN), FLEURET (pouvoir à M. MANTEL).

Secrétaire de la séance : Monsieur PLOUZEAU.

= = = = = = = = = = = = = = =

Madame le Maire :

- EXPOSE à l'assemblée que dans le cadre des travaux de création d'un chemin piétonnier et enfouissement des réseaux, route du Col de l'Epine / RD916, il a été demandé à ORANGE de procéder au déplacement en souterrain de ses réseaux de communications électroniques et ce, pour une mise en valeur de la qualité esthétique et environnementale du territoire et sécuriser les réseaux.

- INDIQUE que le coût pour la réalisation de ces travaux s'élevant à 17 018 € HT a été validé ainsi que la convention à intervenir avec ORANGE.

- PROPOSE de solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Savoie, au titre du FDEC et de solliciter l'autorisation de démarrer les travaux avant octroi de la subvention.

- INVITE le Conseil Municipal à formuler son avis.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :**

- VALIDE la demande de subvention à déposer auprès du Conseil Départemental de la Savoie, au titre du FDEC, pour l'effacement des réseaux de communications électroniques, route du Col de l'Epine – RD 916.

- SOLLICITE le Conseil Départemental de la Savoie afin d'obtenir l'aide financière la plus élevée possible ainsi que l'autorisation de démarrer les travaux, avant octroi de la subvention.

Envoyé en préfecture le 23/10/2023
Reçu en préfecture le 23/10/2023
Publié le
ID : 073-217301910-20231010-2023_10_17_8_1-DE

- CHARGE Madame le Maire de constituer le dossier de demande de subvention.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

= = = = = = = = = = = = = = = =

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures

Le Secrétaire de séance,

Alain PLOUZEAU

Le Maire,

Claudine TAVEL

MAIRIE DE NOVALAISE (Savoie)

Délibération N° 2023/10/17/8
Télétransmise à la Préfecture de la Savoie le : 23 OCT. 2023

Envoyé en préfecture le 23/10/2023
Reçu en préfecture le 23/10/2023
Publié le 23 OCT. 2023
ID : 073-217301910-20231017-2023_10_17_9-DE

**République Française**
**Département de la Savoie**
**Arrondissement de Chambéry**
**Canton du Bugey Savoyard**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Conseillers :**
- Afférents au CM : 19
- En exercice : 18
- Présents : 16
- Votants : 18
- Absents : 2

**Date de la convocation : 12/10/2023**

**Objet :**
**Signalétique : approbation de noms de voies.**

## Commune de NOVALAISE

### Séance du 17 Octobre 2023

**L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept octobre à** 20 H 00
Le Conseil Municipal de la Commune de NOVALAISE, après convocation légale, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, *en MAIRIE*, sous la présidence de Madame TAVEL Claudine, Maire.

Présents : Mesdames CORMIER, GARDET, MANSOZ, MARCHAIS, PERRIER, WDOWIAK, Messieurs CHARPINE, DUMAS, DUPRAZ, EHNY, GROS, MANTEL, PLOUZEAU, TAIN, WROBEL.

Excusées : Mesdames CUCURRU (pouvoir à M. TAIN), FLEURET (pouvoir à M. MANTEL).

Secrétaire de la séance : Monsieur PLOUZEAU.

= = = = = = = = = = = = = = =

Madame le Maire :

- RAPPELLE l'assemblée que le décret d'application relative à la loi 3 DS a été publié : toutes les communes sont désormais tenues de mettre à jour et transférer leurs adresses BAL (Base Adresse Locale) à la BAN (Banque Adresse Nationale).
  L'identification des adresses des bâtiments facilite la fourniture de services publics : service de secours, délivrance des courriers et colis, connexion aux réseaux...

- INDIQUE que lors du transfert de la BAL sur la BAN : deux anomalies ont été détectées :
  - Chemin des Tessonnières : nécessité de créer une nouvelle voie pour la desserte de deux habitations,
  - Route du Collomb : nécessité de créer une nouvelle voie pour la desserte de plusieurs habitations.

- EXPOSE qu'il convient de procéder à la dénomination de ces deux voies.

- PROPOSE de dénommer également la voie de desserte au parking de l'école élémentaire.

  Les noms proposés sont les suivants :
  - Impasse de Pré Martin
  - Chemin Majos
  - Allée de l'Ecoula

- INVITE le Conseil Municipal à valider ces appellations.

Envoyé en préfecture le 23/10/2023
Reçu en préfecture le 23/10/2023
Publié le
ID : 073-217301910-20231017-2023_10_17_9-DE

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :**

- VALIDE les noms proposés, à savoir :
  - Impasse de Pré Martin – depuis le chemin des Tessonnières
  - Chemin Majos – depuis la route du Collomb
  - Allée de l'Ecoula – depuis la route du Bief du Moulin

- CHARGE Madame le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires pour la mise en place de cette signalétique et faire procéder aux numérotations des bâtiments situés sur ces linéaires.

- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

= = = = = = = = = = = = =

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures

Le Secrétaire de séance,

Alain PLOUZEAU

Le Maire,

Claudine TAVEL

MAIRIE DE NOVALAISE (Savoie)

Délibération N° 2023/10/17/9
Télétransmise à la Préfecture de la Savoie le : 23 OCT. 2023